

Edit'Eau

Vous trouverez dans cette newsletter de nombreuses informations sur l'activité très soutenue de l'ARPARA malgré le contexte sanitaire en vigueur. Les actions de développement du loisir pêche et de défense du milieu aquatique se poursuivent, cependant quelques adaptations sont nécessaires comme le report des élections des élu(e)s dans les associations de pêche et du Carrefour National de la Pêche et des Loisirs.

Aussi, je vous encourage à lire l'ensemble de ces articles et documents mis à votre disposition et à les partager à vos amis pêcheurs ou non.

Alain LAGARDE
Président de l'ARPARA



Les actualités de l'ARPARA

Communication mutualisée

Dans le cadre de ses missions, l'ARPARA a déployé des plaquettes institutionnelles mutualisées à l'ensemble des 12 Fédérations départementales de pêche et de protection du milieu aquatique de la région. A travers 3 plaquettes thématiques, les FDAAPPMA peuvent d'une part valoriser leurs actions auprès de leurs partenaires, des pêcheurs et du grand public, et d'autre part, présenter leurs missions et leurs expertises auprès de tout acteur qu'elles souhaiteraient sensibiliser à leurs actions afin notamment de développer des partenariats et de nouvelles collaborations.

Découvrez-les ci-dessous (cliquez sur le titre) :

- Plaquette « Développement de l'accès au loisir pêche »
- Plaquette « Gestion et protection du milieu aquatique »
- Plaquette « Education à l'environnement et sensibilisation au milieu aquatique »
- Dossier de presse « Les missions des structures associatives agréées pour la pêche de loisir en Auvergne-Rhône-Alpes »



Une quatrième plaquette « La pêche de loisir : fonctionnement, organisation et rôle du pêcheur » vise, quant à elle, à répondre à un besoin d'information et de transparence vis-à-vis des pêcheurs, concernant la l'organisation et le fonctionnement de la pêche de loisir. Cette communication est à percevoir également comme un acte d'accueil des nouveaux adhérents dans la communauté des pêcheurs de loisir.

Covid-19 : quelques reports à noter pour la pêche associative

Elections : Le 5 octobre, la Fédération Nationale de la Pêche en France a annoncé à son réseau la décision du Ministère de la Transition écologique de reporter les élections des structures associatives de pêche d'un an, face au contexte sanitaire et aux difficultés organisationnelles liés au COVID-19. Les mandats des élu(e)s ainsi que les baux de pêche sont donc prolongés exceptionnellement jusqu'en 2022.



CNPL : Le Carrefour National de la Pêche, initialement prévu les 15, 16 et 17 janvier 2021, est reporté aux 9, 10 et 11 avril 2021, à la grande halle d'Auvergne (Clermont-Ferrand). Les structures associatives de pêche et l'ensemble des exposants vous donnent rendez-vous à cette occasion, 15 jours avant l'ouverture de la pêche du brochet !

Défense de la pêche de loisir et du milieu aquatique

Ces derniers mois, l'ARPARA a pris position sur plusieurs dossiers pour représenter et défendre la pêche de loisir au sein des instances régionales, voire nationales.

- **Courant septembre**, l'ARPARA a rencontré la **Confédération Paysanne** et partagé un positionnement commun sur la gestion de la ressource en eau, visant à concilier un meilleur partage de l'eau entre tous les usagers et la préservation du milieu aquatique. Des actions coordonnées entre les délégations départementales sont à l'étude pour porter d'une voix commune ce positionnement face aux pressions exercées sur l'exploitation de la ressource en eau.
- L'ARPARA participait également à la **sous-commission sécurité de Voies Navigables de France (VNF)** afin de prendre connaissance des évolutions dans la gestion de la navigation et des activités de plaisance sur le domaine fluvial et ainsi assurer un suivi des éventuelles répercussions sur la pratique de la pêche de loisir.
- **En octobre**, l'ARPARA a contribué aux réflexions du groupe de travail «**Gestion des pêches en eau douce**» dans le cadre des travaux de révision du Plan de Gestion des Poissons Migrateurs (PLAGEPOMI)

pour la période 2022-2027. Dans ce cadre, des débats ont eu lieu sur la pression de pêche que subissent les migrateurs. La présence rapportée du silure, au niveau de certains aménagements hydro-électriques, fait également écho et renvoie au groupe national de travail «**Silure**» qui travaille à mieux connaître et gérer cette espèce.

- L'ARPARA a également émis un avis défavorable au projet d'arrêté visant à encadrer la pêche de l'anguille de moins de 12 centimètres par les pêcheurs professionnels en eau douce pour la campagne 2020-2021 ; soumis à consultation publique du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire. En effet, en raison d'un état du stock d'anguilles qui continue à décliner, et qui ne permet pas son exploitation, l'ARPARA rappelle que la FNPF avait demandé un moratoire de 5 ans sur toutes les formes d'exploitation par la pêche et pour tous les stades de l'anguille.
- Enfin, l'ARPARA a poursuivi son investissement dans la mise en œuvre du **Plan National d'Action (PNA) en faveur de l'Apron du Rhône**, en participant à la concertation sur la stratégie de communication développée dans le cadre du second PNA, porté par le Conservatoire d'Espaces Naturels du Rhône.



Vie du réseau



Labellisation et inauguration du parcours «famille» sur les lacs de Saint-Jean de Chevelu, en Savoie

Le 17 septembre, la Fédération départementale de pêche et de protection du milieu aquatique de Savoie procédait à la labellisation de son deuxième parcours Famille, en présence du comité régional de labellisation de l'ARPARA.

Au pied du col du Chat, au cœur d'un patrimoine naturel remarquable, les deux lacs de Chevelu accueillent un parcours de pêche équipé de 4 pontons pêche dont un pour personnes à mobilité réduite. En complément, un camping, une plage, une aire de jeux et de pique-nique ainsi que des toilettes et un abri sont accessibles aux pêcheurs ainsi qu'à leurs accompagnants.

Pour la pêche, ce site classé en 2ème catégorie piscicole permet de trouver une quinzaine d'espèces, de pratiquer la pêche en barque (uniquement à la

rame) ou en float-tue et de profiter d'animations de découverte de la pêche organisées par l'AAPPMA et l'Office de Tourisme de Yenne.

La visite s'est suivie d'une inauguration officielle en présence des partenaires financiers et techniques du projet. La Région Auvergne-Rhône-Alpes a apporté son soutien financier à hauteur de 50% des travaux, soit 52 193,71€ dédiés à l'aménagement de ce site de pêche.

La maire de la commune de Saint-Jean de Chevelu est «ravie de valoriser leurs lacs grâce à ces nouveaux coins de pêche qui favorisent la cohabitation des usagers». Pour le Vice-Président de La Région Auvergne-Rhône-Alpes, «l'aménagement de ce parcours permet à tous de bénéficier de nos espaces naturels».



© ARPARA



© ARPARA

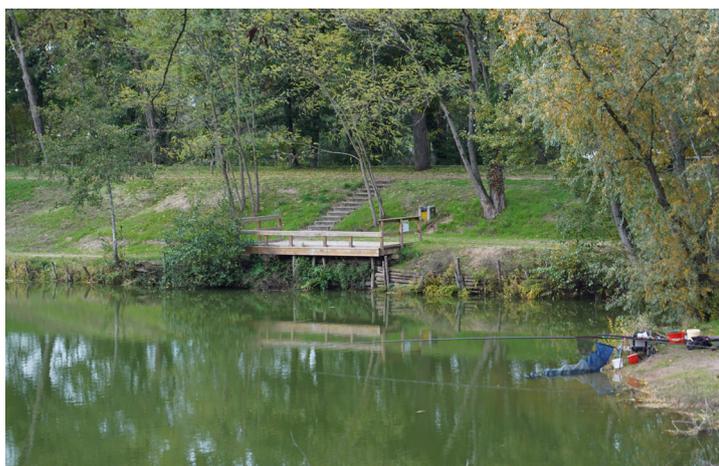


© ARPARA

2 nouveaux parcours labellisés en Allier, l'un « Famille », l'autre « Passion »

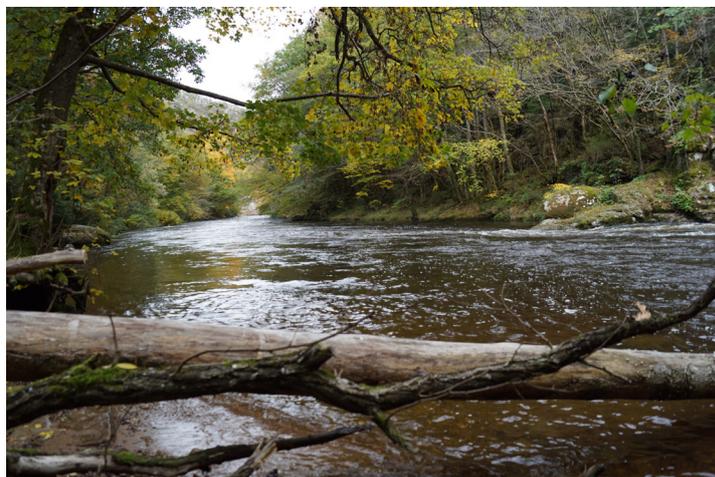
Le 22 octobre, le comité régional de labellisation a procédé à la visite de deux parcours dans l'Allier afin de vérifier la conformité des aménagements effectués par la Fédération départementale de pêche et de protection du milieu aquatique de l'Allier.

Le plan d'eau des Percières, situé sur la commune de Dompierre-sur-Besbre, devient un parcours de pêche « Famille ». Au cœur d'un parc public paysager, ce plan d'eau de presque 2 ha dispose d'un parcours pédestre, d'une aire de camping-car, de pique-nique et de jeux ainsi que d'un parcours de santé et d'un camping municipal à proximité. Classé en 2ème catégorie piscicole le plan d'eau accueille une diversité de peuplement composé de gardons, carpes, brochets, tanches et sandres, complété par un déversement de truites arc-en-ciel. Enfin, des concours et des Ateliers Pêche Nature sont organisés sur ce site multi-pêches.



La rivière Sioule devient quant à elle un parcours « Passion » sur un linéaire de 2,3 km, au niveau de la commune de Chouvigny. Au cœur des gorges de la Sioule, dans un cadre dépaysant, sauvage et préservé, ce parcours favorable aux salmonidés bénéficie d'une population sauvage de truite fario et d'ombre commun qu'il sera possible de pêcher en no-kill. Un hébergement qualifié pêche à 20 minutes, des zones d'accès piétonnes et la proximité avec la commune touristique d'Ebreuil facilitent le séjour des pêcheurs.

Suite à la visite du comité régional, les deux labels sont en cours d'attribution par la FNPF et viendront compléter l'offre du département déjà composée de 17 parcours labellisés.



Rédaction et conception :

ARPARA

Association régionale de pêche Auvergne-Rhône-Alpes

Newsletter trimestrielle / Tous droits réservés

Avec le soutien de :

La Région 
Auvergne-Rhône-Alpes